

Les Provencher

Bulletin de liaison

Volume 5, numéro 2, Septembre 1997

*Informations sur les origines possibles
de Sébastien Provencher
et de Marguerite Manchon*

*Arthenay, au nord d'Orléans, serait
probablement la ville d'origine de
Marguerite Manchon*

*Pithiviers, également au nord d'Orléans,
pourrait être la ville d'origine de
Sébastien Provencher*

(Voir pages 4-5-6-7)

SOMMAIRE	
p. 2	Les membres et le conseil d'administration
p. 3	Page du président
p. 4-7	Informations sur les origines de Marguerite Manchon et Sébastien Provencher
p. 8-11	Inventaire des biens de Sébastien Provencher et de Catherine Guillet (2 ^e épouse)
p. 12	Invitation de l'Abitibi-Témiscamingue, le 14 septembre 1997

*Conseil d'administration
des familles Provencher inc.
Case postale 6700
Sillery (Québec) G1T 2W2*

Président

Jean-Guy Provencher, 1636, 14^e Avenue
Pointe-aux-Trembles,
Montréal H1B 3V3 (514) 640-0354

Vice-président

Daniel Provencher, 290 Strathmore
Dorval H9S 2J4 (514) 631-8182

Responsable de l'accueil

Secrétaire-trésorière

Marcella Provencher, 1417 rue Bellevue
Ancienne-Lorette G2E 3K4 (418) 872-5093

Archiviste-généalogiste

Gérard-E. Provencher, 404-845, Beauregard
Sainte-Foy G1V 4P4 (418) 651-6813

Historien

Jean Provencher, 136 Crémazie Ouest
Québec G1R 1X5 (418) 524-1370

Directeur

Gilles Provencher, 1095 rue de Sologne
Charlesbourg G1H 1K8 (418) 628-0894

Responsable du grand rassemblement

Directeur

Brian Provencher, 319 rue Garnier
Repentigny J6A 5X6 (514) 654-9082

Responsable des rencontres régionales

Directeur

Renald Provencher, 858 Madeleine-de-Verchères
Sillery G1S 4K5 (418) 683-7905

Responsable de l'accueil

Directrice

Denyse Provencher, St-Félix de Kingsey
Cté Drummond, JOB 2T0 (819) 848-2271

Secrétaire

Maurice Provencher, 8056 St-Hubert
Montréal H2P 2P3 (514) 279-0063

Membres à vie

025 Jeannot Provencher, Sept-Îles
003 Gilles Provencher, Charlesbourg
019 Hervé Provencher, Ottawa
129 Gilles Ducharme, St-Hippolyte
001 Gérard E. Provencher, Ste-Foy

Membres bienfaiteurs

030 Léo-Paul Provencher, Sillery
046 Jacqueline Provencher, St-Sylvestre
119 Louis-B. Provencher, Dollard-des-Ormeaux
060 Françoise Provencher-Pinard, Grand-St-Esprit
117 Rita Provencher-Gagnon, Rouyn-Noranda

*L'Association des familles Provencher inc. est un
organisme sans but lucratif.*

*Ses objectifs : réunir des personnes membres ou
alliées des Provencher, renforcer des liens entre ses
membres, honorer la mémoire de nos ancêtres,
développer la généalogie et l'histoire de la famille.*

MEMBRES

001	Gérard E. Provencher, Ste-Foy	093	André Provencher, St-Paul d'Abbotsford
002	Jean Provencher, Québec	094	Arthur Provencher, Armonk (N.Y. U.S.A.)
003	Gilles Provencher, Charlesbourg	101	Chrystiane Coulombe, Montréal
004	Denyse Provencher, St-Félix de Kingsey	102	Cécile Provencher, Sherrington
005	Rénald Provencher, Sillery	105	Martial Provencher, Granby
007	Marcella Provencher, Ancienne-Lorette	107	Daniel Provencher, Montréal
009	Hernance Provencher, Montréal	108	Lorraine Provencher, Vimont-Laval
012	Normand Provencher, Manseau	109	Daniel Provencher, Dorval
014	Thérèse Provencher, Trois-Rivières	111	Marie-Laure Melançon, Laverlochère
019	Hervé Provencher, Ottawa	115	Brian Provencher, Repentigny
021	Doris Provencher, St-Félix de Kingsey	117	Rita Provencher-Gagnon, Rouyn-Noranda
022	Ghislain Provencher, Chicoutimi	118	Charles-Edouard Provencher, Cleveland (Ohio, USA)
023	René Provencher, Montréal	119	Louis-B. Provencher, Dollard-des-Ormeaux
024	Claudette Provencher, Sherbrooke	120	Jocelyne-Luce Provencher, Trois-Rivières
025	Jeannot Provencher, Sept-Îles	121	Rose-Aimée Provencher, Nicolet
026	Yolande Provencher, Sherbrooke	122	Doris Provencher-Faucher, Biddeford, Maine
029	Karen Provencher, Chicoutimi	124	Cécile Lebeau-Provencher, Ste-Clothilde de Horton
030	Léo-Paul Provencher, Sillery	125	Maurice Provencher, Montréal
031	Albert Provencher, Montréal	127	Léo Ducharme, Hull
032	Robert Provencher, Gatineau	129	Gilles Ducharme, St-Hippolyte
034	Jacques Provencher, La Tuque	131	Madeleine Baril-Provencher, Cap-de-la-Madeleine
040	Jean-Charles Provencher, Montréal	133	Sylvie Provencher, Gloucester (Ont.)
041	Paula Provencher, St-Charles de Drummond	137	Louise Provencher, Sherbrooke
042	Rita Provencher, Pointe-aux-Trembles	139	Lucille Provencher, Sherbrooke
045	Justin Provencher, St-Sylvestre	140	Huguette Provencher-Joseph, Sherbrooke
046	Jacqueline Provencher, St-Sylvestre	141	Benoît Provencher, Rock Forest
049	Jean-Baptiste Provencher, Repentigny	143	Gervaise Provencher, Longueuil
050	Philippe Provencher, Chicoutimi	145	Liliane Provencher, St-Célestin
051	Félix Provencher, Pointe-aux-Trembles	147	Corinne Provencher-Marcotte, Grand St-Esprit
052	Mario Provencher, Laval	149	Albertin Lacourse, Nicolet
053	Jean-Yves Provencher, Chicoutimi	151	Réjean Provencher, Ste-Perpétue
054	Roch Provencher, Repentigny	152	Cécile Provencher, St-Jean-Port-Joli
057	Sr Pierrette Provencher, Montréal	156	Pierre-Yvon Provencher, Nicolet
058	France-Cloutier Provencher, Levaltrie	157	Paul-Eugène Provencher, Montréal
059	Jean-Guy Provencher, Montréal	159	Alma Provencher-Ippesiel, Montréal
060	Françoise Pinard-Provencher, Gr.-St-Esprit	160	Clémence Provencher Roux, St-Célestin
061	Florentin Provencher, St-Sylvestre	161	Jacqueline Provencher-Lefèvre, Baie-du-Fevre
062	Maurice Provencher O.M.I. Fort Rupert	162	Florence Provencher-Lauzière, St-Léonard d'Aston
063	Armand Provencher, Montréal	163	Lucienne Provencher, St-Jean-Port-Joli
064	Armandine Provencher, Montréal	164	Claire Provencher-Juteau, Mascouche
065	Claude Provencher, Laval	165	Rita Massé, Nicolet
066	Gilles Provencher, Montréal	166	Line Provencher, Bois-des-Filion
067	Huguette Allard-Provencher, Greenfield Park	167	Jean-Paul Provencher, Rouyn-Noranda
068	Louissette Provencher, Ste-Perpétue	168	Sylvie Provencher, Milot
069	Roland Provencher, St-Ferdinand	169	Alice Provencher-Bisson, Weedon
072	Raynald Provencher, Victoriaville	170	Donald Belleville, Connecticut, USA
075	Laurent Provencher, Cap-de-la-Madeleine	171	Madeleine Ducharme, Trois-Rivières
077	Jeanne-Mance Provencher, Cap-de-la-Madeleine	172	Jean-Pierre Ducharme, East-Broughton
078	Rolande Provencher, Nicolet	173	Paul-Émile Ducharme, Cap-de-la-Madeleine
079	Louis Provencher, Cap-de-la-Madeleine	174	Claire Provencher-Dupont, Cap-de-la-Madeleine
081	Jeannine Provencher, Ste-Clothilde de Horton	175	Charles-Edouard Provencher, Montréal-Nord
082	Rachel Côté-Provencher, Victoriaville	176	Denise Provencher-Houle, Hearst (Ont.)
085	Norbert Provencher, Montréal	177	Maryel Racicot Lanoue, St-Laurent
086	Thérèse Provencher-Bouchard, East-Angus	178	Marie-Antoinette Provencher, Montréal
088	Yvan Provencher, Victoriaville	179	Dominique Provencher-Shellbrook, Manitoba
089	Cécile-Suthers Provencher, Burlington (Ont.)	180	Robert Provencher, Edmonton, Alberta
090	Chantal Provencher, Ste-Agathe-des-Monts	181	Vital Provencher, St-Sylvestre
091	Fr. Jean-Paul Provencher, S.C., Victoriaville	182	Janyne Provencher, Montréal
092	Guy Provencher, Ville-Marie, Témiscamingue	183	Diane Provencher, Laudan, New Hampshire

(118 membres actifs)

Responsable du journal :

Éditique :

Mise en page :

Gilles Provencher

Louiselle Vallières

Gilles Provencher et Louiselle Vallières

LA PAGE DU PRÉSIDENT

Bonjour à tous et à toutes !

Lors de sa dernière réunion, votre conseil de direction a été légèrement modifié. Denyse a quitté, pour des raisons personnelles, son poste de vice-présidente et a été remplacée par Daniel. Merci à Denyse pour sa participation précieuse qu'elle continuera à faire, mais sous une autre forme.

Jacqueline Provencher et Florentin Provencher n'ont pas encore manqué de réunions. Félicitations! Dans le prochain bulletin, nous parlerons de Florentin Provencher qui est de la quatrième génération à habiter la maison construite en 1904 par Charles Provencher à St-Sylvère. Florentin et son épouse Carmelle sont en grande forme.

L'Association se porte bien. Toutefois, nous attendons le renouvellement d'une quinzaine de membres. Sûrement un oubli. C'est la source principale de revenus qui nous permet de communiquer avec vous et aussi de vous rencontrer.

Vous avez peut-être reçu une correspondance de Richard A. Provencher vous offrant *Le Livre des Provencher du Monde Entier*. Un livre contenant des recherches généalogiques. J'ai tenté de le rejoindre, sans succès. On m'a dit qu'il possédait un contrat lui interdisant de communiquer avec qui que ce soit. J'ai appris aussi qu'il ne s'agissait pas du tout de généalogie, mais plutôt d'une liste des Provencher habitant l'Amérique. Cette liste ne contient pas de code postal ni de numéro de téléphone. C'est fait par la compagnie américaine Halbert's. **Soyez prudents.**

Le voyage en France dont nous avons parlé n'aura pas lieu. Du moins, pas cette année à cause du nombre insuffisant de participants. Ce n'est que partie remise. Beaucoup d'associations en sont venu au même résultat à leurs premiers essais.

Dans ce bulletin, vous pourrez lire les résultats de recherches faites par notre généalogiste américaine Doris Provencher Faucher. Nous la félicitons et la remercions.

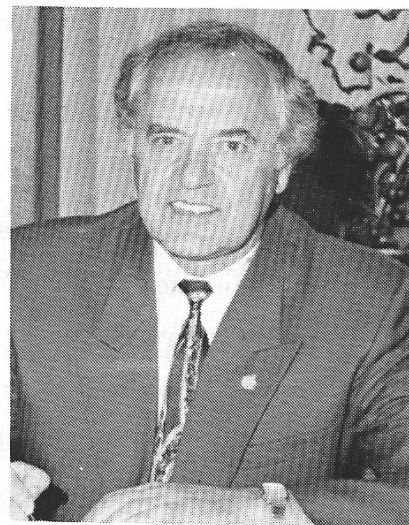
Vous verrez aussi, dans ces pages, où aura lieu notre prochain rendez-vous, soit à Rouyn-Noranda, Abitibi, le 14 septembre. Bon travail fait par Marie-Laure Mélançon et son frère Jean Racicot.

Jean-Guy Provencher, président

Quelques photos des personnes présentes à l'assemblée générale annuelle de l'Association en avril 1997, à Victoriaville



Devant, de gauche à droite : Marcella Provencher
Denyse Provencher Carmen Fréchette et Francine Gagné
Debout derrière : Gilles Provencher, Jean-Guy Provencher
Brian Provencher et Daniel Provencher



Jean-Guy Provencher

autres photos
en page 11

L'ORIGINE DE SÉBASTIEN PROVENCHER ET MARGUERITE MANCHON

L'Association des familles Provencher inc. veut faire le point sur les informations connues à date sur les recherches concernant Sébastien Provencher et Marguerite Manchon.

On sait déjà que Gérard E. Provencher, auteur du «Dictionnaire généalogique des familles Provencher en Amérique (1660-1995)», avait découvert, avec l'aide de Madame Osselin de Le Havre en France, que des Manchon et des Provencher vivaient à Artenay au début des années 1600 (17^e siècle).

Madame Osselin dans ses lettres à Gérard E. Provencher écrit :

«Je n'ai pas pu faire photocopier l'acte de naissance de la vôtre (Marguerite Manchon), car le microfilm et le registre sont tellement mauvais, que cela n'aurait rien donné. L'acte est presque illisible, mais je suis certaine des termes ci-dessous. L'acte s'énonce comme suit :

**«Ce vingt huitiesme jour de Mars 1638 a esté baptisée
Marie fille de Nicolas Marchon et Marie Baratin ses père et
mère, ...marraine de Marguerite Barré ...»**

Madame Osselin ajoute ceci :

«Elle doit être la première fille du troisième mariage de Nicolas. Orpheline, elle a été élevée avec les filles du Roi qui se chargeait de leur éducation. Comme première fille, il est normal qu'elle ait le même prénom que sa mère, mais elle portait aussi le prénom de sa marraine.»

Pour terminer ces notes sur les renseignements obtenus de France par Madame Osselin, voici une copie d'un acte des registres d'Artenay en date du 10 octobre 1609 dans lequel on note la présence des patronymes de nos deux ancêtres **PROVENCHER** et **MANCHON** :

**«Ce Samedy Xesme jour dudict moys et an a esté baptizé Sulpice
Provanchere fils de Jullian Provanchere, la mere Jehanne Rousseau, les
parains Sulpice Provanchere qui a nommé et Nicollas Marchon. (signé)
Provencher (d'Artenay), Jousse, Marchon avec paraphe, de Mazolles
(officiant).»**

D'autres recherches ont été entreprises en France par Mme Doris Provencher Faucher de Beddeford, Maine, USA, avec l'aide de MM. Billault et Baudet. Voici un extrait d'une lettre écrite par M. Baudet à Mme Doris Provencher-Faucher :

«Vous vous souvenez sans doute que vous m'aviez signalé le lieu de naissance de la première épouse de Sébastien au Canada - ARTHENAY. Il se trouve que c'est en voulant vérifier ces registres que je suis tombé

sur tous ces PROVENCHERE, la plupart des actes enregistrés, datant des années 1685 à 1735, poursuivant une consultation, aux environs de Montargis - ARTHENAY. Je suis tombé sur un mariage Provenchère :

Sébastien avec Marie-Catherine Bretonnet le 15-02-1631 à Pithiviers, dans la paroisse St-Salomon.

«Les Archives Communales de Pithiviers ont conservé leurs archives depuis 1518, mais la période qui me concerne (1631) me permet de voir l'acte de mariage de Sébastien Provencher et de Marie Bretonnet, ainsi que les actes de baptême des enfants de ce couple : naissance en 01-1636 - Antoine; 11-1637 -Toussaint; 06-1639 - Grégoire; 12-1640 - Jean. Hélas, trois fois hélas! Manquent au registre les années juin 1632 à mars 1635 soit la période possible de naissance de notre Sébastien, car, comme vous devez sans doute le savoir, il était très répandu à l'époque que le premier enfant mâle prenne le prénom du père, afin d'assurer la descendance. J'ai fait plusieurs demandes aux archives, et paroissiale, et aux évêchés, mais aucune réponse ne pouvant atténuer le doute de mon raisonnement. Les archives ne commencent à être répertoriées que vers 1700 à Pithiviers, et après la révolution à Orléans. Néanmoins sans doute que la famille Provencher est depuis très longtemps établie à Pithiviers, car l'on note que en ce qui regarde *la Maison Provenchere* : «le célèbre Provenchère, Patissier, Allouettier du Roy Charles IX»; ceci en 1570, et la fabrique elle remonte à 1500, au même endroit.»

Voici une liste de documents que Mme Doris Provencher-Faucher et M. Gérard E. Provencher ont en leur possession :

- 1) 19 octobre 1609 : Inscription baptistaire : Sulpice Provanchere, fils de Jullian/Jehanne Rousseau, à Arthenay. Parrain : Nicolas Marchon (Mme Osselin)
- 2) mars 1612 : Toussaint Provenchere est témoin de deux baptêmes à Arthenay (avec sa signature). (photocopie/Baudet)
- 3) juin 1622 : Contrat de mariage : Aignan Provenchere (fils de Bonnaventure) à Catherine Hobier, fille d'Anthoine Hobier, «notaire royal», à Arthenay. Sans signature lisible. (photocopie/Baudet)
- 4) janvier 1624 : Toussaint Provenchere signe comme témoin d'un baptême à Arthenay. Rapporté comme «l'honorable Toussaint Provenchere.» (photocopie/Baudet)

- 5) le 18 juin 1628 : Baptême : Pierre, fils de Pierre Provenchere et d'Étiennette Dousset, à Arthenay. (photocopie/Baudet)
- 6) le 15 juillet 1628 : Inscription baptistaire : Jullian Provenchere, fils d'Anthoine (?)/Maria Marchon, à Arthenay. Parrain : Nicolas Marchon, fils de Nicolas Marchon, décédé; marraine : Anne Provenchere, fille de Jullian Provanchere, décédé. Tous de cette paroisse (St-Victor) Signature lisibles : N. Marchon et J. Provenchere. (photocopie/Baudet)
- 7) 1630 : Inscription baptistaire : Toussaint Leloup, à Pithiviers. Parrain : Toussaint Provenchere (signé). (photocopie/Baudet)
- 8) 15 février 1631 : Inscription du mariage : Sébastien Provenchere à Marie-Christine Bretonnet, à l'église St-Salomon, Pithiviers. (photocopie/Baudet). Parents de Sébastien : Toussaint (décédé)/Louise Lebeau. Parents de M.-Catherine : Isaac/Pantaléonne Delavigne.
- 9) janvier 1636 : Inscription baptistaire d'Antoine Provenchere, fils de Sébastien/Marie Bretonnet, à St-Salomon. (photocopie/Baudet)
- 10) novembre 1637 : Inscription baptistaire de Toussaint Provenchere, fils de Sébastien/Marie Bretonnet, à St-Salomon. (photocopie/Baudet)
- 11) Le 1^{er} mars 1638 : Inscription baptistaire de Marie Marchon, fille de Nicolas/Marie Baratin; marraine : Marguerite Baré à Arthenay. (photocopie/Baudet et Mme Osselin)
- 12) juin 1639 : Inscription baptistaire de Grégoire Provenchere, fils de Sébastien/Marie Bretonnet, à St-Salomon. (photocopie/Baudet)
- 13) juillet 1639 : Inscription du mariage de Jehan Provenchere, à Arthenay. (photocopie/Baudet)
- 14) décembre 1640 : Inscription baptistaire de Jehan Provenchere, fils de Sébastien/Marie Bretonnet, à St-Salomon. (photocopie/Baudet)

Des opinions

L'opinion de Mme Doris Provencher-Faucher :

«C'est dommage que partout où les fils nous conduisent, les registres demeurent incomplets en ce qui concerne notre Sébastien, soit par cause des guerres continentales de cette époque, soit par la révolution française qui détruisit beaucoup de liasses paroissiales, surtout dans l'évêché d'Orléans.

Je désire partager ces découvertes généalogiques avec notre Association des Familles PROVENCHER, en espérant encourager un rassemblement de tous autres documents accumulés à ce sujet. Je crois que ce serait le moyen le plus efficace pour nous conduire vers encore d'autres informations concernant notre premier ancêtre canadien.

J'ai déjà fourni directement plusieurs copies de ces documents à notre généalogiste Gérard Provencher, et quelques autres informations concernant mes communications avec plusieurs archives départementales en France.»

L'opinion du frère Jean-Paul Provencher :

«SÉBASTIEN PROVENCHERE et MARIE-CATHERINE BRETONNET mariés le 15 février 1631 à St-Salomon de Pithiviers sont peut-être les parents de SÉBASTIEN PROVENCHER et MARGUERITE MANCHON, mais nous n'avons pas les documents pour certifier ce fait. Alors, je crois qu'il est plus prudent de regarder ce fait seulement comme un fait possible. Mais il vaut mieux attendre une preuve plus solide pour justifier cette lignée. C'est mon avis.»

L'opinion de M. Gérard E. Provencher, généalogiste :

«D'autres recherches se poursuivent qui, nous l'espérons, viendront confirmer PITHIVIERS, comme le lieu d'origine de nos ancêtres. Espérons que le contrat d'engagement et le lieu d'embarquement de l'ancêtre SÉBASTIEN seront un jour retracés. En attendant, nous trouvons très intéressante l'hypothèse de PITHIVIERS comme lieu d'origine de l'ancêtre.»

L'opinion de Jean Provencher, historien :

«J'ai bien reçu ton texte sur le possible lieu d'origine de Sébastien et de Marguerite. Cette piste peut peut-être un jour s'avérer la bonne, mais nous sommes loin encore d'en être certains. Aussi je partage tout à fait l'opinion du frère Jean-Paul qui nous recommande la prudence. C'est vrai que, pour l'instant, il n'y a rien encore qui puisse nous permettre de conclure que la piste de Saint-Salomon de Pithiviers est la bonne.

Personnellement, je me souviens être passé en 1970 dans un petit village du Massif central, près de Clermont-Ferrand, et avoir aperçu de nombreuses pierres tombales, dans le cimetière local, portant le nom de Provenchère. Un an plus tard, toujours au moment où j'étudiais à Paris, voici que, lors d'un voyage dans le département du Doubs, au sud de l'Alsace, j'aperçois encore de nombreuses pierres tombales portant le nom de Provenchère. Allez donc savoir où se trouve notre Sébastien.

Donc, je pense qu'il ne faut pas lâcher et poursuivre nos recherches.

par : Gilles Provencher

INVENTAIRE DES BIENS DE FEU SÉBASTIEN PROVENCHER ET DE FEUE CATHERINE GUILLET SA FEMME

Notaire Jean Baptiste Pottier, le 4 février 1711, Archives nationales du Québec à Trois-Rivières

Le 4 février 1711, à la requête de Louis Provencher, du Cap-de-la-Madeleine, tant en son nom que comme tuteur de Jeanne, âgée de 19 ans, de Marie âgée de 18 ans et de Madeleine, âgée de 13 ans, enfants mineurs de feu Sébastien Provencher et de défunte Catherine Guillet, résidants du Cap-de-la-Madeleine de leur vivant, par acte reçu en la Juridiction ordinaire de Trois-Rivières et en la présence de Sébastien Provencher, subrogé tuteur, élu par le dit acte aux dits mineurs en date d'hier, a été fait par moi, notaire royal de la dite juridiction et y résident soussigné, bon et loyal inventaire et description de tous et chacun des biens meubles, linges, hardes, ustensiles de ménage et autres effets de la communauté d'entre lesdits défunts Provencher et Guillet sa femme, trouvés en la maison où ils demeuraient de leur vivant audit lieu du Cap-de-la-Madeleine, et qui avaient été mis en évidence par le dit tuteur suite à la connaissance qu'il en a fait avec le consentement de ses cohéritiers depuis le décès des Provencher et Guillet, et qui ont été conservés pour les dits mineurs et cohéritiers. Ledit tuteur a prêté le serment requis, devant le notaire, comme quoi il n'a caché ni détourné aucun desdits effets, sous menace des peines à subir en cas d'infraction. Les dits effets ont été prisés et estimés par les sieurs François Rochereau et Simon Baillargé, résidants du Cap-de-la-Madeleine, en leur conscience et suivant leur juste valeur, ceci afin d'éviter les valeurs sentimentales que le tuteur, le subrogé tuteur et leurs cohéritiers pourraient avoir sur lesdits effets et éviter ainsi les frais d'une vente en la manière accoutumée qui absorberaient une bonne partie des biens de l'inventaire. Après avoir procédé ainsi, ledit tuteur a signé avec leurs cohéritiers Anthoyne Cottenoyre, Louys Massé et François Rochereau, et le notaire, à l'exception du subrogé tuteur et de Simon Baillargé qui ont déclaré ne savoir signer de ce enquis suivant l'ordonnance.

(signé) Louis Provencher

Anthoyne Cottenoyre

Louys Massé

f. Rauchereau

J.B. Pottier (avec paraphe)

N. R.

Premièrement

- Dans une chambre, s'est trouvé un coffre en bois garni de sa ferrure estimé à huit livres 8#
- Dans ledit coffre, il s'est trouvé une quantité de linge comme coiffes, mouchoirs et chemises à l'usage de ladite Guillet, qui n'a point été estimé, mais qu'on a laissé auxdits mineurs avec le consentement desdits tuteur, subrogé tuteur et cohéritiers pour leur usage.
- Item une petite cassette estimée 3#10s
- En outre il s'est trouvé dans cette cassette la somme de 49 livres 49#
- 3 draps de toile du pays à 6 livres pièce, font 18#
- 6 serviettes, estimées ensemble 12#

- 3 nappes de toile du pays à 40 sols pièce 6#
- 1 capot neuf de mazamet à l'usage dudit défunt 26#
- 1 vieux tour de lit en serge de lin rouge, contenant 6 aulnes, à 50 sols l'aulne 15#
- 1 morceau de mazaret, restant du susdit capot 4#
- 1 autre tour de lit de cadis vert estimé 12#
- 1 autre vieux tour de lit en serge de cun rouge, contenant 5 aulnes avec une vieille frange, le tout 10#
- 1 jupe de drap rouge demie usée 10#10s
- 1 jupe de cedeisey 10#
- 1 vieux tablier destamine, estimé 4#10s
- 1 manteau destamine estimé 13#
- 1 vieux capot à l'usage dudit défunt estimé 4#
- 1 vieille camisole d'étoffe blanc estimée 4#
- 1 paire de bas et 1 paire de souliers à l'usage du défunt 8#
- 1 autre paire de souliers viciés 2#5s
- 1 paire de souliers sauvage, estimé 20 sols 1#
- 1 autre coffre de bois de pin sans la ferrure 3#
- 1 poêle à frire estimée 7#
- 1 autre estimée à pareille somme 7#
- 1 autre moyenne estimée 6#
- 1 même estimée pareille somme 6#
- nota celle-ci est un double emploi de la précédente
- 1 gril estimé à la somme de 4 livres 4#
- 1 autre qui est rompu estimé trente sols 1#10s
- 1 vieux petit poêlon estimé 40 sols 2#
- 1 paire de fers à flasque estimé 6 livres 6#
- 1 vieille lanterne estimée 40 sols 2#
- 1 lèchefrite de cuivre rouge 7#
- 1 passoire de cuivre jaune 3#
- 2 friquets, un de 20 sols et l'autre de 10 sols faisant 1#10s
- 1 petit réchaud estimé 3#
- 1 autre dont le manche est rompu estimé 2#10s
- 1 vieille marmite qui a été raccommodée 4#
- 1 autre petite qui a été aussi raccommodée 2#
- 1 autre estimée à la somme de 10 livres 10#
- 1 grande chaudière de cuivre jaune 25#
- 1 autre moyenne de cuivre rouge 12#
- 1 vieille petite de cuivre jaune 4#
- 1 méchante chaudière percée 3#
- 1 petit cuvet estimé 40 sols 2#
- 1 broche à rôtir estimée 5 livres 5#
- 1 paire de raquette, estimée 3 livres 10 sols 3#10s
- 1 fusil estimé à la somme de trois livres 3#
- 1 autre estimé à la somme de six livres 6#
- 7 assiettes d'étain estimées ensemble 14#
- 3 autres viciées avec une vieille tasse, le tout 4#10
- 1 salière d'étain estimée 40 sols 2#
- 1 plat estimé 7 livres 10 sols 7#10s
- 1 autre estimé neuf livres 9#
- 1 autre estimé pareille somme 9#
- 1 autre estimé 5 livres 13 sols 5#13s
- 1 autre estimé à la somme de 4 livres 4#
- 1 vieux bassin estimé 7 livres 7#

-1 autre estimé huit livres	8#
-1 écuelle estimée 40 sols	2#
-1 vieux pot d'étain	2#
-1 couloir d'étain	1#10s
-1 vieille tasse d'étain	1#5s
-1 vieille écuelle, 1 vieille assiette et une vieille salière, le tout	2#10s
-8 fourchettes d'acier à 50 sols	2#10s
-1 chandelier de cuivre	4#
-1 autre vieux avec 1 vieille lampe de fer	3#
-1 douzaine de cuillers d'étain estimées	4#
-14 autres cuillers estimées ensemble	4#
-1 petite cruche de grès	4#
-1 pot de faïence avec son couvercle pour mettre du beurre estimé trois livres	3#
-1 gobelet de même matière estimé 20 sols	1#
-1 petite buë ou cruche de terre estimée	1#
-2 bouteilles estimées 20 sols pièce	2#
-2 pots de terre estimés 40 sols pièce	4#
-1 autre estimé 20 sols	1#
-6 terrines estimées 20 sols pièce, font	6#
-20 autres de plomb @ 10 sols pièce, font	10#

Dans un **petit cabinet**, à côté de ladite chambre
s'est trouvé ce qui suit :

-1 petite scie avec sa monture estimée	1#10s
-1 lame de scie de long avec les étrilles	7#
-1 moyenne hache estimée trois livres	3#
-1 besace estimée cinq livres	5#
-1 vieille lame de scie de long	2#
-1 grosse tarière	3#
-1 autre estimée 30 sols	1#10s
-1 autre moyenne estimée 40 sols	2#
-1 autre 30 sols	1#10s
-1 autre petite 20 sols	1#
-1 moyenne hache estimée 3 livres	3#
-1 scie estimée 50 sols	2#10s
-2 moyens ciseaux estimés les deux	4#
-2 petites gouges estimées les deux	2#
-1 bec d'âne estimé 20 sols	1#
-2 limes estimées les deux 40 sols	2#
-2 vieux petits ciseaux estimés les deux	1#
-1 autre gros qui a la tête écrasée estimé	1#
-1 houe estimée 40 sols	2#
-1 autre estimée même somme	2#
-1 vieille petite estimée 20 sols	1#
-2 courbetons de fer, estimés les deux	2#
-1 croc estimé 3 livres	3#
-1 autre estimé 50 sols	2#10s
-1 fourche de fer estimée 40 sols	2#
-1 chevalet de menuisier estimé	4#
-1 moyenne scie de travers estimée 30 sols	1#10s
-1 tille estimée à la somme de 3 livres	3#
-1 louchet estimé 30 sols	1#10s
-1 battement et 1 enclume à faulx	3#10s
-1 anneau et 1 serre avec la faux	3#
-4 faucilles à 30 sols pièce font en tout	6#
-2 méchantes à 15 sols pièce font	1#10s
-1 chaîne à charrue estimée 100 sols	5#
-1 autre moindre estimée 3 livres	3#

-1 autre estimée	3#10s
-1 autre estimée 50 sols	2#10s
-2 chaînes de charrue à deux mailles, les deux	3#
-1 autre estimée à la somme de 3 livres	3#
-3 micètes de charrue à 20 sols pièce	3#
-2 frettes de rouelles de charrue estimées 50 sols	2#10s
-1 coudre estimé 40 sols	2#
-1 autre estimé même somme	2#
-1 vieux soc estimé 10 livres	10#
-1 crémaillère estimée 7 livres	7#
-1 petite peau de vache estimée 3 livres	3#
-1 marteau estimé 20 sols	1#
-2 petites vrilles à 10 sols pièce	1#

Dans une autre **chambre** de la dite maison s'est trouvé
ce qui suit, savoir :

-1 couverte verte, plus que demi usée estimée	14#
-1 couverte de bandeau estimée 12 livres	12#
-1 lit de toute sorte de plumes dans de la toile de chanvre très usée avec un traversin dans du cotty	18#
-1 robe de castor d'été estimé 8 livres	8#
-1 vieille paille estimée 3 livres	3#
-1 fauteuil en bois de merisier estimé 40 sols	2#

Aux **environs de la maison** s'est trouvé ce qui suit,
savoir :

-1 cuve estimée à la somme de	4#
-1 autre estimée à la somme de 3 livres	3#
-1 paire de roues de charrette avec les frettes	12#
-1 autre vieille paire avec 2 frettes estimée	3#
-1 paire de rouelles de charrue	4#
-1 autre paire estimée 40 sols	2#
-1 charrue, le soc et le coudre, estimés le tout	35#
-1 autre charrue avec le soc et le coudre	15#
-1 traîne à bœuf avec les mémoires	2#10s
-1 vieille hache 40 sols	2#

Dans le **grenier** s'est trouvé ce qui suit, savoir :

-3 vieilles poches de toile du pays estimées ensemble	2#5s
-1 autre estimée 30 sols	1#10s
-1 van estimé 100 sols avec un autre vieux 40 sols	7#
-1 table de bois de pin avec son pliant	1#10s
-1 autre carrée de même bois, quarante sols	2s

Suivent les **bestiaux**, savoir :

-4 cochons nourritureaux, tous ensemble @ 6# chacun	24#
-1 grande truie de 2 ans	14#
-1 paire de bœufs âgés d'environ 9 ans, les deux	150#
-1 autre paire estimée	130#
-1 autre jeune (bœuf) prenant 3 ans	33#
-1 taureau prenant 2 ans	25#
-1 vache nommée mignonne	40#
-1 autre nommée coquine	40#
-1 autre nommée lagrolle	40#
-1 autre nommée pinquette	40#
-1 autre nommée rougette	30#
-1 autre nommée caillette	30#
-1 autre nommée brunette	24#
-1 génisse rouge au nez blanc	12#
-1 autre noire aussi au nez blanc	10#

Quant aux **grains** qui se battent actuellement par lesdits cohéritiers, il a été convenu qu'étant battus et vannés ils serviront à satisfaire r les dettes passives de ladite communauté, et s'il s'en de reste après lesdites dettes acquittées, le surplus sera partagé entre lesdits cohéritiers avec le lard, la graisse et le beurre qu'ils n'ont pas jugé à propos de porter au présent inventaire, le partage pouvant s'en faire aisément entre eux.

Suivent les **IMMEUBLES**, savoir :

-Une **concession** de 2 arpents de large sur 40 de profondeur, sise audit lieu du Cap ainsi qu'elle se poursuit et comporte avec une **maison** couverte de paille, une **grange** et une **étable**, dont la moitié doit être distraite, revenant aux enfants dudit défunt Sébastien Provencher par le décès de défunte Marguerite Manchon, sa première femme, avec qui cette terre était en commun.

-Une autre **concession** de 2 arpents et demi de terre de large sur 40 de profondeur sise audit lieu du Cap-de-la-Madeleine ainsi qu'elle se poursuit et comporte avec de vieux bâtiments qui y sont construits, dont la moitié doit être distraite, revenant aux enfants de ladite défunte Guillet, par suite du décès de feu Jacques Massé, son premier mari avec qui cette terre était en commun.

Suivent les **DETTES ACTIVES** de ladite Communauté, savoir :

- par Louis Massé, suivant sa déclaration, la somme de 35#
- le Sr Gastineau 2#10s

Suivent les **DETTES PASSIVES** de ladite communauté, savoir :

- Est dû à l'**église** du Cap pour les funérailles desdits défunts Provencher et Guillet, sa femme, la somme de 32#
- au **bedeau** de ladite église pour les deux fosses desdits défunts la somme de 6#
-audit **Rochereau** pour avoir fait les cercueils desdits défunts, 100 sols et pour autre chose, 3 livres en tout 3#
- à ladite **Église du Cap** pour une rente que lesdits défunts devaient payer à l'acquit de la veuve Vaudry 7#10s
- aux **Révérands pères Récollets** de Trois-Rivières pour deux messes qu'ils ont dites pour lesdits défunts 1#10s
- à ladite **Église du Cap** pour un cierge de pain bénit que devaient lesdits défunts 1#
- à M. de Tonnancour pour des marchandises qu'il a fournies auxdits défunts 128#19s4d
- à M. **Dugay**, chirurgien, pour ses peines et soins, et médicaments qu'il a fournis aux défunts 15#
- au **Sieur Longval** pour marchandises fournies auxdits défunts 5#
-au **Sieur Laframboise** pour mêmes fournitures 10#
- à la demoiselle **Véron Grandmenil** pour une peau de chevreuil qu'il avait fournie à ladite défunte 4#
- au nommé **LeMerle**, domestique desdits défunts, pour ses gages de trois mois 29#
- au nommé **Langevin**, forgeron à Batiscan, pour ouvrage de son métier 6#
- à **Pierre Lefebvre** 2#

- au **Sieur Dutault**, marchand à Trois-Rivières 2#
- audit **Provencher, tuteur**, la somme de 5 livres quinze sols sans préjudice de celle de 400 livres que lui devait ledit Provencher, son père, ainsi qu'il l'a déclaré en faisant l'inventaire des biens d'entre feu ladite Manchon, sa première femme et lui, 5#15s
-aux dits sieurs **Rochereau et Baillargé**, arbitres, pour leurs peines et salaires 6#
-pour les frais de l'**acte de tutelle** qui fut fait le jour d'hier aux susdits mineurs des dits feu Provencher et Guillet sa femme 3#14s
- audit **Notaire** pour le présent inventaire et partage qu'il doit faire des biens de ladite Communauté et de celle de ladite Manchon, femme dudit feu Provencher et dudit défunt Massé, premier mari de ladite défunte Guillet, suivant la convention faite avec lesdits tuteur, subrogé tuteur et cohéritiers 25#

Suivent les **TITRES ET PAPIERS** :

- Premièrement, un **contrat de concession** de 2 arpents de terre de large sur 40 de profondeur, sise audit lieu du Cap-de-la-Madeleine, fait au profit dudit défunt Provencher par les Révérends Pères dudit lieu, passé devant Laurant, notaire, le 15 mai 1662, inventorié sous la cote UN

- Item le **contrat de mariage** d'entre ledit défunt Provencher et ladite Manchon, sa première femme, passé devant ledit Laurant, notaire, le 22 janvier 1663 et inventorié DEUX

- Une **obligation** passée par ledit défunt au profit du **Sieur Pierre LeBoullanger** dit St-Pierre, demeurant audit lieu du Cap, de la somme de 1829 livres 10 sols deux deniers, devant Normandin, notaire, le 29 septembre 1689, au bas de laquelle est la quittance générale sous seing privé du **Sieur de St-Pierre**, inventorié TROIS

- Un **contrat amphytéotique** fait par Jacques Vaudry et Renault sa femme aux défunts Provencher et Manchon sa femme, pour leur vie seulement aux charges y contenues, passé devant Ameau, notaire, le 10 mars 1686, inventorié avec des quittances qui prouvent que la vente de ladite terre est acquittée jusqu'au jour de la Chandeleur dernière exclusivement, sous la cote QUATRE

- Une **quittance générale** de **Madame Crevier**, inventoriée CINQ

- Le **contrat de mariage** d'entre ledit défunt Provencher et ladite Guillet, sa femme, passé devant Cusson, notaire, le 20 avril 1691, inventorié SIX

- La **grosse de l'inventaire** fait par ledit défunt Provencher après le décès de ladite Manchon, sa femme, des biens de leur communauté, par ledit Cusson, le 20 avril 1691, inventorié sous la cote SEPT

Un **contrat de vente** de concession de 2 arpents de terre de large sur 40 de profondeur, sise audit lieu du Cap-de-la-Madeleine, fait au profit dudit défunt Jacques Massé, par François Michelet devant Larouche, notaire, le 18 janvier

1667, inventorié sous la cote huit avec le titre de concession de ladite terre et les quittances du prix de ladite vente, inventorié **HUIT**

- Item un **contrat de vente** d'un demi arpent de terre sur 40 de profondeur, sise audit lieu du Cap par Guillaume Barette et sa femme audit feu Massé, passé devant ledit Cusson, notaire, le 19 octobre 1680, inventorié **NEUF**

- Le **contrat de mariage**, d'entre ledit feu Massé et ladite Guillet, passé devant ledit Cusson, le 8 octobre 1667, inventorié **DIX**

- L'inventaire des effets de la communauté d'entre ledit feu Massé et ladite Guillet, par ledit Cusson, le 26 avril 1691, inventorié **ONZE**

Ce fait tout le contenu au présent inventaire a esté laissé du consentement dudit subrogé tuteur et des cohéritiers intéressés laissé en la garde dudit Provencher (tuteur) pour les présentes toutes fois et quantes dont lesdits Sieurs Provencher tuteur signé avec lesdits Cottenoyre, Massé, Rochereau et le notaire signé, après que lesdits subrogé tuteur et Baillargé déclaré ne savoir écrire ni signer de ce enquis suivant l'ordonnance.

Nota : Déclarent lesdits tuteur et subrogé tuteurs qu'il y a encore trois vaches non comprises dans le présent inventaire qui sont à ferme, savoir une chez Louis Provencher Ducharme estimée à la somme de quarante livres, une autre chez Michel Crevier Bellerive estimée à la somme de trente-cinq livres, et une autre chez Charon, habitant à Bécancour a celle de quarante livres, faisant en tout celle de cent quinze livres, fait lesdits jour et an que dessus présence des dits Rochereau et Baillargé qui ont savoir ledit Rochereau signé avec lesdits Provencher tuteur et Massé, et ledit Baillargé avec ledit Sébastien Provencher, subrogé tuteur, déclaré ne savoir écrire ni signer de ce enquis suivant l'ordonnance

(signé) Louis Provencher
Louys Massé
J.B. Pottier (avec paraphe)
N. R.

Lecture et adaptation du texte original de cet inventaire par Gérard E. Provencher.

(Une première copie de cet inventaire a été obtenue par l'auteur, le 18 novembre 1960, de Me Léon Lamothe, c.s., Protonotaire, Archives nationales du Québec à Trois-Rivières).

Une partie des personnes présentes lors de notre assemblée générale d'avril 1997 à Victoriaville
(suite de la page 3)



De gauche à droite : Jacqueline Provencher, Carmelle Richard, Florentin Provencher et Roger Rheault



De gauche à droite : André Provencher, Carmel Provencher, Victoire Provencher, Lucien Provencher et Florent Provencher



Un autre membre à vie,
Gérard E. Provencher

INVITATION

Ce n'est pas la présence du "clan" des Provencher à Rouyn-Noranda qui va ébranler les deux cheminées de la mine Noranda. C'est sûr, c'est sûr! En plus de la présence des Provencher, y aurait-il des Beaulorier, Béland, Belleville, Ducharme, Fleurent, Villebrim, que rien n'y ferait.

La présente est donc une invitation à une rencontre de tous les descendants de Sébastien Provencher et Marguerite Manchon, qui habitent la région de l'Abitibi-Témiscamingue. A cette occasion des membres du conseil provincial de l'association des familles Provencher Inc. seront présents.

MESSAGE

DATE: **Dimanche le 14 septembre 1997**

ENDROIT: **Hôtel des Gouverneurs,**

41, 6ième rue, Rouyn-Noranda
tel: (819) 762-2341

ACTIVITÉ: **Brunch @ 11h00**

COUT: Adulte \$10, Enfant(12 ans et moins) \$5

Il n'est pas nécessaire de payer à l'avance, mais nous informer de votre présence afin de faciliter l'organisation.

Pour le logement, l'hôtel des Gouverneurs dispose de 73 chambres au coût de \$72. Pour ceux qui préfèrent se loger à l'entrée de la ville, on y trouve les motels Alpin, Mistral et Confort inn.

Donc cordiale bienvenue. Bienvenue aussi aux amis qui aimeraient vous accompagner. Pour toutes informations ou communications, nous sommes à votre disposition.

Au plaisir de se rencontrer.

Marie-Laure Racicot-Melançon, Fugèreville (819) 765-2511
Rita Provencher-Gagnon, 158 18 ième rue, Rouyn-Noranda (819) 762-7512
Jean-Paul Provencher, 20 Taschereau ouest, Rouyn-Noranda (819) 762-7517
Jean Racicot, 248 Perreault est, Rouyn-Noranda (819) 762-7862

3 août 1997